

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

30

Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MÉUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MÉUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard, (Vougy)

N°2024/N°119**OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET
COMMUNAUTAIRE 2024**

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge de la culture et du tourisme, présente la proposition d'octroi de subvention 2024 pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Il rappelle que celles-ci doivent répondre au règlement de subvention préalablement validé par le Conseil Communautaire. Considérant le montant des demandes présentées, il y a eu lieu de faire des arbitrages (réduction du pourcentage accordé sur la dépense éligible à 25% et plafonnement à 5 000€) mais aussi de réaffecter les enveloppes non consommées à savoir 6 450 € (reliquat de la culture dans nos village) + 3 550 € (de l'enveloppe des manifestations ou projets exceptionnels non utilisés).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide les subventions suivantes pour 2024

- Aux Farfadets pour la 2ème édition du Vol des Cigognes du 30 mars au 30 avril 2024. Montant des dépenses : 21 120 €. Montant sollicité : 3 000 € (14 %). Subvention retenue : 14 % des dépenses (19 470 € retenus) avec une subvention plafonnée à 2 725 € ;
- A l'association Harmonie de Charlieu pour le concert symphonique à tout vent le 6 avril. Montant des dépenses : 4 952 €. Montant sollicité : 600 € (12 %). Subvention retenue : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 600 € ;

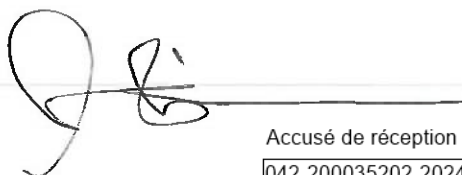
- Aux amis des musées des Charlieu, pour l'exposition « Matières de mode et modes de vie » du 13 avril au 13 novembre. Montant des dépenses : 17 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (35 %). Subvention retenue 30 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 € ;
- A l'association La Gran'Dame, résidence de création, atelier et concert du 15 au 20 avril à Cuinzier. Montant des dépenses : 3 036 €. Montant sollicité : 1 215 € (40 %). Subvention retenue 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 215 € ;
- A l'association AFR de Boyer pour le concert de musique actuelle le 8 mai 2024. Montant des dépenses : 4 631.50 €. Montant sollicité : 1 500 € (33%). Subvention retenue : 33% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 € ;
- A la MJC de Charlieu pour les mots de printemps les 3 et 4 mai. Montant des dépenses : 7 350 €. Montant sollicité : 1 500 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 € ;
- A l'association sportive et culturelle de Ressins pour le concert du 8 mai 2024. Montant des dépenses : 18 400 €. Montant sollicité : 4 500 € (24%). Subvention retenue : 25% des dépenses avec une subvention plafonnée à 4 500 € ;
- A l'association Festibaye, pour son festival au théâtre de verdure de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, le 8 juin. Montant des dépenses : 14 400 €. Montant sollicité : 3 000 € (21 %). Subvention votée : 4 % des dépenses avec une subventions plafonné à 527 € ;
- A l'association de sauvegarde du château de Jarnosse pour des animations dans le cadre de la journée du patrimoine de pays et des moulins les 21,22 et 23 juin. Montant des dépenses : 4 167 €. Montant sollicité : 1 666.80 € (40 %). Subvention votée : 33 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 360 € ;
- A l'association du canal de Roanne à Digoïn pour la 10 ème édition du festival itinérant les Voix d'Eau de l'été du 25 juin au 7 juillet. Montant des dépenses : 54 915 €. Montant sollicité : 615 € (1 %). Subvention retenue une subvention plafonnée à 615 €.
- Au CAP de Charlieu, pour le rassemblement automobile le 14 juillet. Montant des dépenses 5 680 €. Montant sollicité : 2 280 € (40 %). Subvention retenue : 37% des dépenses avec une subvention plafonné à 2 071 € ;
- Aux Amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu, pour les Médiévales le 20 et 21 juillet. Montant des dépenses : 18 100 €. Montant sollicité : 3 600 € (20%). Subvention retenue : 19 % des dépenses avec une subvention plafonné à 3 300 € ;
- Aux Chantres du Thoronet, pour un concert autour du chant grégorien le 15 août à La Bénisson-Dieu. Montant des dépenses : 5 800 €. Montant sollicité : 2 000 € (35 %). Subvention retenue : 35 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 € ;
- Aux Farfadets pour la 15ème édition de Paroles Paysannes du 13 au 25 août au Grand couvert de St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 34 200 €. Montant sollicité : 3 000 € (9%). Subvention retenue : 5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 € ;
- Au cinéma les Halles pour les rencontres cinématographiques 2024 du 27 au 30 août. Montant des dépenses : 6 606€. Montant sollicité : 1 500 € (23 %). Subvention retenue : 23 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 € ;

- Au comité des fêtes de Chandon pour la fête du Pain du 31 août au 1er septembre 2024. Montant des dépenses : 8 696 €. Montant sollicité : 1 200 € (14%). Subvention retenue : 14% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 200 € ;
- Au comité de coordination des Fêtes de la Soierie, pour les Fêtes de la Soierie du 6 au 9 septembre à Charlieu. Montant des dépenses 20 515 €. Montant sollicité : 5 000 € (25 %). Subvention retenue : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 € ;
- A l'association Graines de Vie, pour le festival Trad'en Pays Charliendin entre le 15 septembre et le 2 novembre. Montant des dépenses : 1 550 € ; Montant sollicité : 620 € (40%). Subvention retenue : 40% des dépenses avec une subvention plafonnée à 620 € ;
- A l'école de musique intercommunale, pour le projet « découvrir Boris Vian et son univers musical, poétique, littéraire sur l'automne 2024. Montant des dépenses : 5 865 €. Montant sollicité : 1 200 € (20 %). Subvention retenue : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 200 € ;
- A l'association Harmonie de Charlieu pour le concert d'automne le 2 novembre. Montant des dépenses : 1 796 €. Montant sollicité : 800 € (44 %). Subvention retenue : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 718 € ;
- Au CAP de Charlieu, pour la foire à l'andouille le 9 novembre 2024. Montant des dépenses : 5 410 €. Montant sollicité : 1 600 € (29%). Subvention retenue : 26% des dépenses avec une subvention plafonné à 1 383 € ;
- A l'association culturelle de Vougy, projet Cantiléna « des êtres de légende » le 10 novembre. Montant des dépenses : 5 720 €. Montant sollicité : 1 200 € (21 %). Subvention retenue : 21 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 200 €. ;
- Au comité des fêtes de Belmont – pour un concert dans le cadre des Férires le 14 novembre. Montant des dépenses : 1 860 €. Montant sollicité : 745 € (40 %). Subvention retenue : 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 745 € ;
- A la MJC de Charlieu pour les Férires du 14 au 23 novembre. Montant des dépenses : 40 300 €. Montant sollicité : 6 000 € (15%). Subvention retenue : 15% des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 € ;
- Aux Marchés de Noël de Charlieu pour leur 21ème édition. Montant des dépenses : 33 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (18 %). Subvention votée : 8 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 € ;

- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Vougy
M. Bernard MOULIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication : 25/07/2024